Rapport annuel du ministre sur l'eau potable | **2011**

Ontario

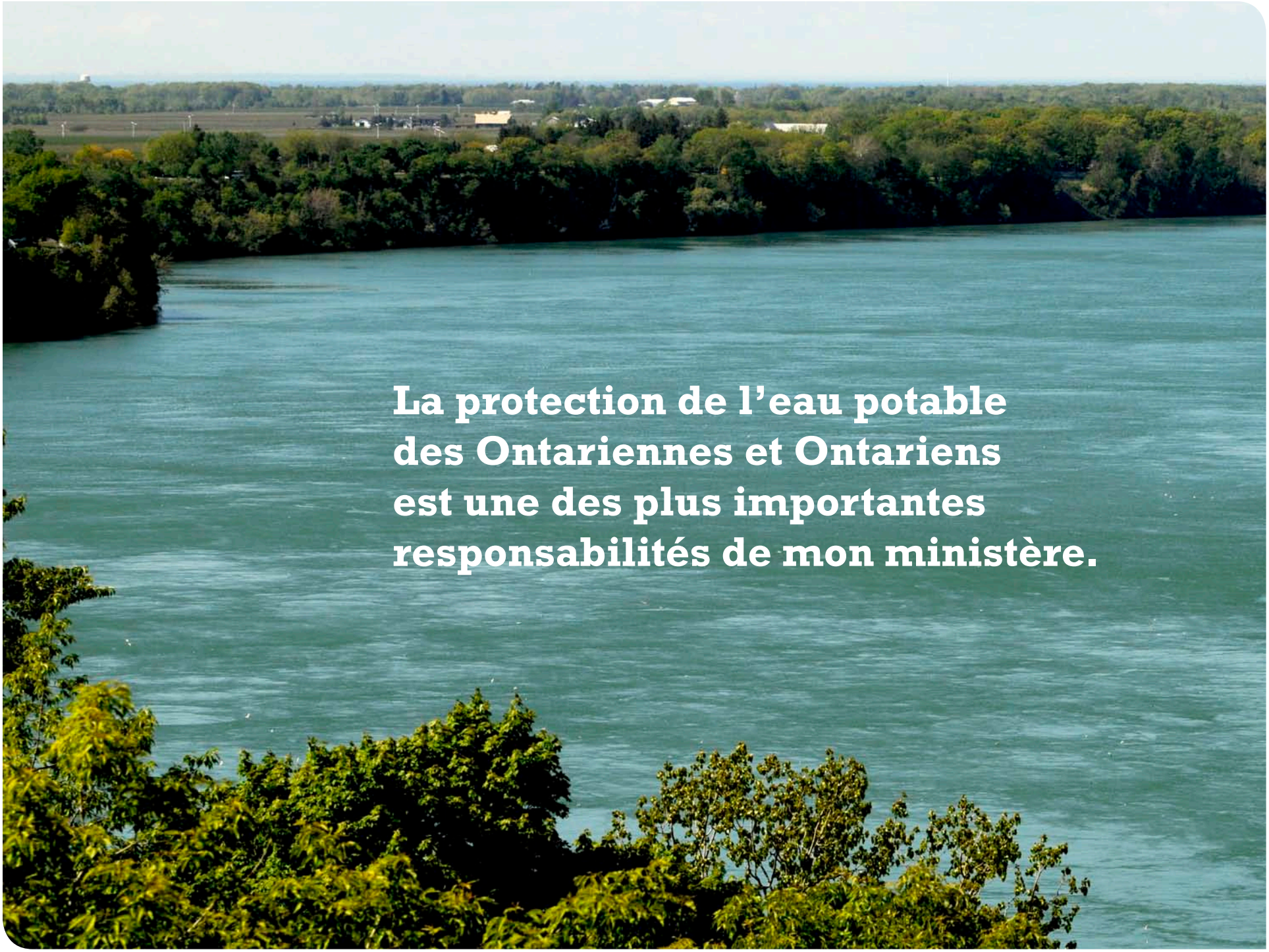
La protection de l'eau potable
des Ontariennes et Ontariens
est une des plus importantes
responsabilités de mon ministère.

Introduction

Veuillez trouver ci-dessous le rapport annuel du ministre sur l'eau potable 2011.

Je suis heureux de vous présenter nos principales réalisations en matière de protection de l'eau potable en Ontario, les mesures que nous avons prises pour aider à faire en sorte de fournir de l'eau potable saine, fiable et salubre à nos enfants et à nos petits-enfants.

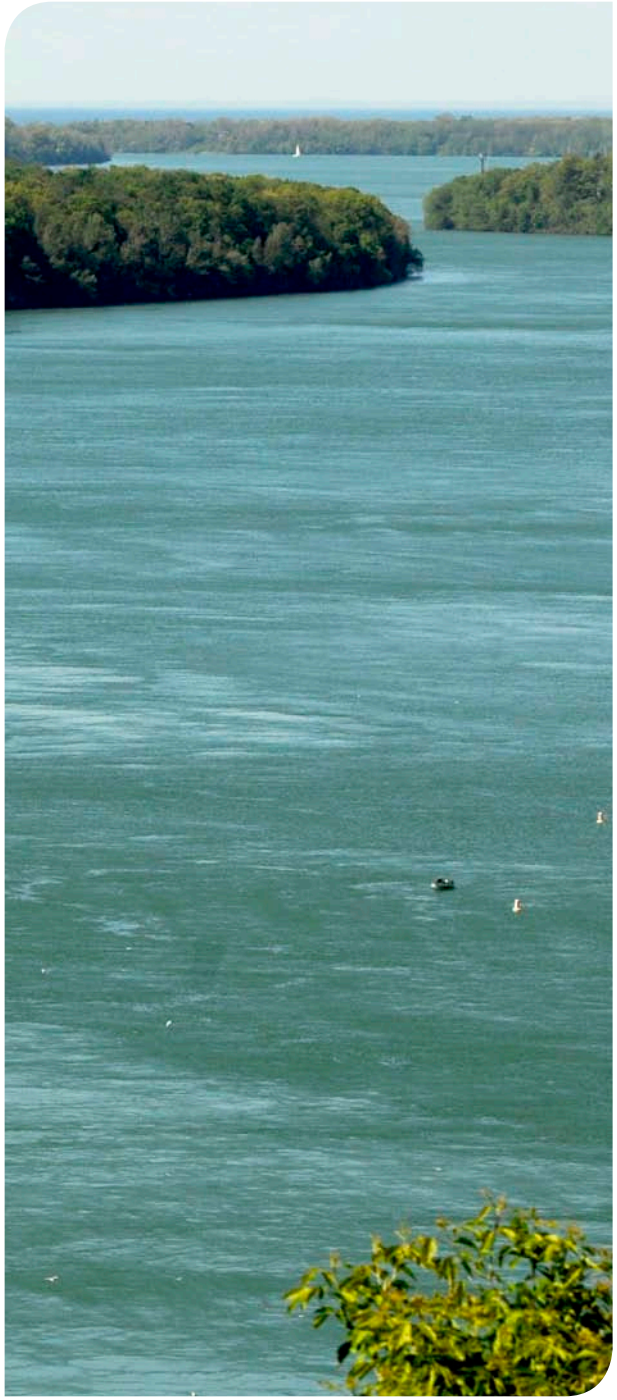

Contenu

Mot du ministre 2

Prendre soin de notre eau potable 3

Collaborer pour atteindre des résultats supérieurs 9

Quoi de neuf dans le secteur de l'eau 11

Gestion de l'eau dans tout l'Ontario 13

Mot de clôture 19

MOT DU MINISTRE

L'eau saine est absolument essentielle pour notre santé et notre bien-être. C'est la raison pour laquelle nous nous engageons à veiller à ce que l'eau potable en Ontario soit l'une des mieux protégées du monde, et nous faisons tout notre possible pour qu'il en soit ainsi.

Les Ontariennes et Ontariens sont en droit de s'attendre à ce que l'eau qu'ils consomment et sur laquelle ils comptent au quotidien soit salubre, et je suis heureux de signaler que nos citoyens peuvent continuer à avoir confiance dans cette ressource essentielle. Dans son rapport annuel 2009–2010 publié récemment, l'Inspecteur en chef de l'eau potable indiquait que 99,88 % des analyses d'eau potable soumises par les réseaux d'eau potable résidentiels municipaux respectaient les normes strictes du ministère.

L'eau saine est aussi un élément clé de l'économie de notre province et du Plan Ontario ouvert sur le monde. En 2010, nous nous sommes fixé comme objectif de faire de la province un chef de file en Amérique du Nord sur le plan du développement et de la vente de nouvelles technologies et de nouveaux services pour la conservation et le traitement de l'eau. Nous disposons de connaissances approfondies et d'un grand savoir-faire dans les technologies de l'eau et nous avons la capacité de sauvegarder nos ressources en eau.

C'est pourquoi l'Assemblée législative de l'Ontario a adopté en novembre 2010 la *Loi sur le développement des technologies de l'eau et la conservation de l'eau*. Cette loi innovatrice établit le cadre qui permettra à l'Ontario de se positionner comme chef de file en matière de développement des technologies de l'eau, de créer un plus grand nombre d'emplois dans l'assainissement de l'eau et de mettre notre savoir-faire à la disposition d'autres pays à l'échelle mondiale.

Des programmes sont en cours pour soutenir les initiatives se rapportant à la Loi, comme la troisième phase du Programme ontarien d'aide aux petits réseaux de distribution d'eau qui aide les petites municipalités à améliorer la conservation de l'eau et l'efficacité de leurs réseaux de distribution. Notre nouveau programme, Promotion des innovations en technologies de l'eau, permettra aux collectivités de financer des solutions innovatrices et rentables pour gérer leurs réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales.

Naturellement, nous ne parviendrons à réaliser cette tâche importante et pertinente que si nous nous concentrons fortement sur la conservation. L'eau est une ressource limitée et nous devons la traiter avec soin et respect.

Notre succès continu est directement lié à notre réseau de partenariats et à la conscience professionnelle des propriétaires et exploitants des réseaux d'eau potable de l'Ontario. Nos partenaires comprennent les municipalités, l'industrie, le milieu universitaire, les offices de protection de la nature, les Premières nations, les groupes non gouvernementaux et les citoyens. Votre engagement est essentiel pour que nous puissions accomplir notre mission consistant à fournir de l'eau potable et salubre à toutes les Ontariennes et tous les Ontariens. Je vous remercie pour les efforts remarquables que vous avez déployés jusqu'à présent dans le cadre de cette mission.

J'envisage un brillant avenir qui nous aidera à conserver notre eau et nous offrira de nouvelles et intéressantes possibilités dans le domaine de la protection de l'eau potable.

L'honorable John Wilkinson

Ministre de l'Environnement
Gouvernement de l'Ontario
juillet 2011

Prendre soin de notre eau potable

Protéger l'eau de l'Ontario de la source au robinet

L'Ontario compte plus d'un quart de millions de lacs, de rivières et de cours d'eau et des réserves abondantes d'eaux souterraines. Notre eau douce est naturellement abondante mais nous ne devons pas pour autant la négliger. Nous faisons tout notre possible pour protéger sa qualité et pour nous assurer que l'on comprenne mieux ce qui est en jeu – continuer d'offrir une eau potable saine, fiable et salubre à nos enfants et à nos petits-enfants.

Nous avons mis en place un filet de sécurité de classe mondiale pour protéger votre eau potable, de la source au robinet.

Réalisation clé

Les 19 comités locaux de protection des sources de l'Ontario, qui représentent des centaines de parties intéressées locales, ont terminé leurs rapports d'évaluation qui déterminent les risques pour l'eau potable dans leur bassin hydrologique afin de pouvoir planifier des stratégies d'atténuation ou d'élimination de ces risques.

« L'achèvement des rapports d'évaluation est un important jalon du programme. Ces documents représentent des milliers d'heures d'étude scientifique et sont essentiels à la phase suivante, à savoir l'élaboration de plans de protection des sources. »

— Lynn Dollin, présidente, région de protection des sources Sud de la baie Georgienne, lac Simcoe.

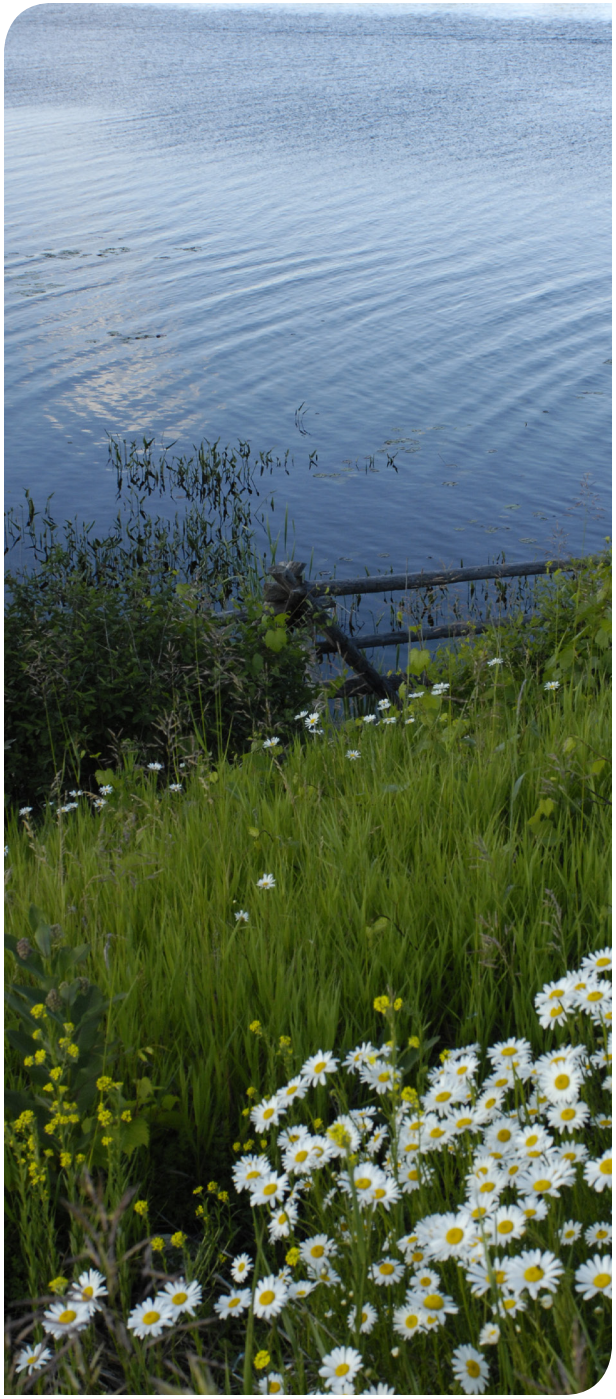

Mise à jour sur la participation des Premières nations à la planification de la protection des sources d'eau potable

Les Premières nations sont des partenaires clés dans la protection de nos sources d'eau potable. En vertu de la *Loi sur l'eau saine*, les Premières nations qui ont une réserve dans une zone ou région de protection des sources peuvent participer au processus de planification de la protection des sources de plusieurs manières.

- Les représentants des Premières nations participent à des comités locaux de protection des sources en faisant part de leurs réflexions et perspectives sur le travail de protection de l'approvisionnement en eau.
- Trois collectivités des Premières nations ont adopté une Résolution du conseil de bande pour que leurs sources d'eau potable soient protégées en vertu du processus de planification de la protection des sources : la Première nation de Kettle et Stony Point, les Six Nations de la rivière Grand et la Première nation de Rama.
- La Première nation d'Alderville a reçu des fonds pour mieux participer au processus de planification de la protection des sources, qui comprend des activités comme l'examen des rapports d'évaluation et les plans de protection des sources, et la consultation des aînés dans les collectivités au sujet des activités de planification de la protection des sources.

Comités de protection des sources—rassembler les champions locaux

La première étape dans la protection de notre eau potable consiste à protéger les sources des eaux de surface et des eaux souterraines afin d'aider à faire en sorte que notre eau potable soit de la meilleure qualité possible. Les 19 comités locaux de protection des sources rassemblent des représentants des municipalités, des exploitants agricoles, de l'industrie et du grand public, soit au total plus de 300 personnes collaborant à la protection de notre approvisionnement en eau. Tous les comités ont réalisé de grands progrès et atteint les deux premiers jalons clés – le cadre de référence et leurs évaluations des risques pour les sources d'eau potable. Ces rapports d'évaluation indiquent les risques présents et futurs pour les sources d'eau brute. De plus, ils jettent les bases pour l'élaboration de plans de protection des sources qui mettent en lumière les mesures à prendre pour s'attaquer aux risques les plus importants.

Les comités travaillent maintenant en vue d'atteindre le troisième jalon clé : l'élaboration

des plans de protection des sources, qui doivent être terminés d'ici août 2012. Lorsque ceux-ci seront mis en œuvre, ils renforceront le premier mur de défense en augmentant la protection des sources d'eau potable. Ces plans visent à garantir un approvisionnement en eau qui soit sûr et durable pour le présent et pour l'avenir.

Donner aux propriétaires fonciers les moyens de protéger leurs sources d'eau potable

Un grand nombre des propriétaires fonciers qui se trouvent à proximité de puits et de points d'eau potable désirent faire tout ce qu'il faut pour protéger nos sources d'eau, et il est indispensable que nous les aidions. Grâce au **Programme ontarien d'intendance de l'eau potable,** nous avons jusqu'à présent financé plus de 2 000 projets, tels que l'amélioration des fosses septiques et des puits. Au cours de l'exercice 2010-2011, un appui additionnel a été consacré à cet effort de soutien aux initiatives précoces de protection des sources qui s'attaquent aux risques identifiés. Grâce à ce programme, les agriculteurs, les propriétaires fonciers, les municipalités et les entreprises de tout l'Ontario peuvent prendre des mesures pour protéger les sources locales d'eau potable.

Vous pouvez y changer quelque chose

Faites votre part—protégez les sources d'eau.

- Ne jetez jamais dans l'évier ce que vous ne voudriez pas boire.
- Portez vos médicaments périmés ou non utilisés à votre pharmacie locale qui s'en débarrassera — ne les jetez jamais dans les toilettes.
- Les égouts pluviaux sont faits pour la pluie—pas la peinture ni l'huile, car ils se jettent dans nos sources d'eau potable.

Les partenaires s'unissent pour la protection de l'agriculture et de l'eau dans le comté d'Oxford

Le comté d'Oxford, connu pour être profondément ancré dans le secteur agricole, est le site d'un projet spécial comportant des stratégies innovatrices de gestion de l'azote qui aideront à réduire les niveaux d'azote dans les eaux souterraines locales. En février 2009, le Programme ontarien d'intendance de l'eau potable a fourni un financement de 186 000 $ pour que le comté et ses partenaires puissent examiner comment utiliser les technologies actuelles et nouvelles pour réduire la pollution par l'azote en trouvant la meilleure combinaison d'engrais à appliquer pour qu'ils soient absorbés par les récoltes. Le projet a été terminé récemment, et on peut en trouver un résumé des résultats sur **www.thamesriver.on.ca/Downloads/images/thorntonwellproject.pdf**. (en anglais seulement).

Cela est un remarquable exemple de collaboration avec des partenaires dans le but de protéger nos sources d'eau potable. Le projet comprend des chercheurs des universités de Waterloo et Guelph, de la *Upper Thames River Conservation Authority* et du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario.

Personnel d'un office de protection de la nature surveillant de l'eau de source.

Rester très attentif : surveiller la qualité de l'eau de source en Ontario

Nos programmes de surveillance de la qualité de l'eau nous fournissent de précieuses informations qui nous aident à protéger la qualité de l'eau. Vous trouverez de plus amples renseignements sur la qualité de l'eau de source en consultant le rapport Qualité de l'eau en Ontario, qui contient des renseignements sur la qualité de l'eau des sources d'eau douce en Ontario, à savoir les lacs, les rivières et les eaux souterraines. Pour lire ce rapport, qui n'est disponible qu'en anglais, se reporter à : **www.ene.gov.on.ca/environment/fr/resources/STD01_078877.html.**

Le public peut accéder également aux sources suivantes :

- Programme de surveillance des Grands Lacs — **www.ene.gov.on.ca/environment/fr/subject/great_lakes/index.htm**
- Programme du Réseau provincial (cours d'eau) de contrôle de la qualité de l'eau — **www.ene.gov.on.ca/environment/fr/resources/collection/data_downloads/index.htm** et **www.ene.gov.on.ca/environment/fr/resources/STD01_077617.html**
- Programme du Réseau provincial de contrôle des eaux souterraines — **www.ene.gov.on.ca/environment/fr/resources/STD01_077616.html**
- Programme de surveillance de l'eau potable — **www.ene.gov.on.ca/environment/fr/resources/collection/data_downloads/index.htm** et **www.ene.gov.on.ca/environment/fr/monitoring_and_reporting/drinking_water_surveillance_program/index.htm**
- Programme de surveillance des lacs intérieurs — **www.desc.ca** (en anglais seulement)
- Programme de partenariat pour la protection des lacs ontariens — **www.ene.gov.on.ca/environment/fr/resources/collection/data_downloads/index.htm** et **www.ene.gov.on.ca/environment/fr/local/lake_partner_program/index.htm**
- Réseau de surveillance biologique de benthos — **www.svca.on.ca/download/benthos** (en anglais seulement)
- Programme de surveillance des contaminants dans le poisson-gibier — **www.ene.gov.on.ca/environment/fr/resources/collection/guide_to_eating_ontario_sport_fish/index.htm**
- Conservation Ontario — **www.conservationontario.ca/source_protection/otherswpregionsindex.htm** (en anglais seulement)

Veiller à ce que les municipalités continuent d'avoir les outils nécessaires pour fournir de l'eau potable salubre et saine.

Nous avons réalisé d'excellents progrès dans la mise en œuvre du programme ontarien innovateur de **Permis de réseaux municipaux d'eau potable,** le premier en son genre en Amérique du Nord. Les propriétaires des réseaux municipaux d'eau potable doivent obligatoirement obtenir un permis. Pour ce faire, les propriétaires de réseaux municipaux doivent élaborer et mettre en œuvre un Plan d'exploitation rigoureux qui comporte un grand nombre d'aspects clés de la gestion d'un réseau d'eau potable, notamment le traitement de l'eau qui entre dans le réseau et la manière d'exploiter et d'entretenir le réseau; les propriétaires doivent également assurer la planification financière pour veiller à ce que ce réseau soit durable.

Au 31 mars 2011, des permis provisoires avaient été délivrés à toutes les installations et en outre 327 permis définitifs avaient été délivrés à 142 propriétaires de réseaux municipaux d'eau potable. Selon les municipalités, le programme représente un excellent outil pour la transmission des connaissances, l'accroissement de la communication interne, et l'identification d'un plus grand nombre de procédures efficientes permettant de fournir une eau potable qui soit salubre, saine et de qualité supérieure.

Réalisation clé

Le premier programme en son genre en Amérique du Nord – tous les propriétaires d'un réseau municipal auront leur permis d'ici l'automne 2011.

« La mise en œuvre d'un système de gestion de la qualité a encore amélioré l'exploitation de notre système d'eau potable en identifiant l'efficacité des opérations et en gérant les risques de manière efficace, en développant les connaissances du personnel et en sensibilisant le public à notre engagement de fournir de l'eau potable salubre. »

— Tony Santos, superviseur, division de l'environnement, ville de Thunder Bay.

Les normes relatives à l'eau potable nous maintiennent sur la bonne voie

Maintenir la salubrité de l'eau potable en Ontario est une initiative complexe qui est étroitement surveillée. Il existe 158 normes sanitaires de l'eau potable pour établir les plafonds des contaminants dans l'eau potable. Le Conseil consultatif sur les normes de qualité et d'analyse de l'eau potable apporte des conseils sur les questions des normes et des analyses relatives à l'eau potable. Le Conseil continue d'examiner et d'apporter des avis sur les questions scientifiques et technologiques ayant trait au filet de sécurité de notre eau potable et aux faits nouveaux dans d'autres provinces ou pays. Pour de plus amples renseignements et pour obtenir une copie de leur rapport (en anglais seulement), consulter **www.odwac.gov.on.ca**

L'Ontario prend de plus en plus conscience de ses puits

L'eau des puits privés représente une source d'eau importante pour un grand nombre d'Ontariennes et d'Ontariens. L'organisme *Green Communities Canada* a remporté le Prix des collectivités durables de 2009 pour son programme *Well Aware* (sensibilisation aux puits), qui enseigne à tous les propriétaires de puits comment protéger et prendre soin de leurs eaux souterraines. Le ministère a fourni du financement pour le programme *Well Aware* et les outils pédagogiques qui sont utilisés pour sensibiliser les propriétaires de puits privés. Avec la collaboration de douze groupes communautaires locaux, le programme *Well Aware* fonctionne dans tout l'Ontario. Pour de plus amples renseignements, consulter **www.wellaware.ca** (en anglais seulement).

Le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau : un lien critique pour la formation et l'éducation

Notre Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau, qui est un établissement d'avant-garde, fournit de la formation, de la recherche et de la technologie de pointe dans le domaine de l'eau potable. Le Centre fournit de la formation pour la certification des exploitants et offre de la formation sur le programme de permis à de nombreux propriétaires et exploitants de réseaux municipaux d'eau potable.

Le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau continue également de travailler avec les collectivités des Premières nations pour fournir une formation mise à jour à leurs exploitants. Ceux-ci suivent des cours au Centre de Walkerton, et des unités mobiles fournissent en plus de la formation dans les collectivités de Premières nations petites et éloignées. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter **www.wcwc.ca/fr**.

Vous pouvez y changer quelque chose

Conservez l'eau à l'extérieur.

- Installez une citerne de récupération d'eau de pluie et conservez cette eau pour votre jardin.
- Installez un compteur sur votre système d'arrosage et « n'arrosez pas votre entrée de garage ».
- Ajoutez du paillage pour réduire l'évaporation de l'eau que contient le sol.

Collaborer pour atteindre des résultats supérieurs

Les résultats sont là—ils continuent d'être excellents dans le secteur de l'eau potable

« 91 % des Ontariennes et Ontariens ont confiance dans la salubrité et la qualité de l'eau potable. »

— Quatrième étude annuelle sur l'attitude des Canadiens à l'égard de l'eau potable, mars 2011.

Réalisations clés

- 99,88 % des analyses d'eau potable provenant des réseaux résidentiels municipaux satisfaisaient aux normes strictes du ministère
- 59 % des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux ont atteint des indices d'inspection de 100 %, soit une augmentation de 26 % en cinq ans

Mon ministère et nos partenaires se sont engagés à maintenir les processus d'analyse et d'inspection les plus stricts possibles, et les résultats parlent d'eux-mêmes.

Les résultats des gros réseaux d'eau potable sont impressionnants

Notre eau potable continue d'être de qualité supérieure, tel que l'indique le Rapport 2009-2010 de l'Inspecteur en chef de l'eau potable, publié le 23 mars 2011. **[www.ene.gov.on.ca/environment/fr/resources/STDPROD_083952.html]**. Les laboratoires ont soumis plus de 645 000 résultats d'analyse d'eau potable au nom des réseaux d'eau potable de l'Ontario. L'eau potable des Ontariens, sur laquelles ils comptent au jour le jour, satisfaisait à nos strictes normes en matière d'eau potable, entre autres :

- 99,88 % des analyses d'eau potable provenant des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux — ces résultats ont toujours été élevés au cours des six dernières années.
- 99,51 % des analyses d'eau potable provenant des réseaux résidentiels toutes saisons non municipaux, comme les parcs de maisons mobiles.
- 99,49 % des analyses d'eau potable provenant des réseaux non résidentiels et des réseaux résidentiels saisonniers desservant des établissements désignés, comme les garderies, les écoles et les établissements de santé.

Les résultats d'inspection de vos réseaux d'eau potable ne cessent de s'améliorer

Dans le cadre de notre processus exhaustif, nous veillons à ce que les 693 réseaux d'eau potable résidentiels municipaux soient inspectés. Une fois de plus, des progrès impressionnants ont été enregistrés :

- 59 % des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux ont atteint des indices d'inspection de 100 %—soit une augmentation de 26 % en cinq ans.
- 84 % de ces indices s'élevaient à 95 % ou plus.

Nous partageons un même engagement envers l'excellence et continuons de chercher à atteindre l'objectif d'une conformité de 100 %.

Vue d'ensemble des inspections de laboratoires d'analyse de l'eau potable

Les laboratoires autorisés et admissibles à effectuer des analyses d'eau potable en Ontario sont régulièrement inspectés afin de veiller à ce qu'ils respectent leurs obligations consistant à fournir des résultats d'échantillonnage d'eau potable exacts aux propriétaires des réseaux d'eau potable :

- Les 52 laboratoires autorisés ont été inspectés à au moins deux reprises, soit un total de 104 inspections (dont 50 % de ces inspections étaient des inspections sans préavis).

Sommaire de violations

Lorsqu'un réseau d'eau potable, une école, une garderie ou le propriétaire d'un laboratoire autorisé contrevient à la loi, nous veillons à ce que des mesures correctives soient prises et, si nécessaire, nous prenons des mesures d'exécution de la loi. Des exemples de contravention comprennent le défaut de signaler les faibles niveaux de chlore ou d'utiliser des méthodes non autorisées pour analyser l'eau potable.

- Il y a eu huit cas ayant donné lieu à des condamnations à 10 sites et à des amendes de 46 750 $.

Quoi de neuf dans le secteur de l'eau

Réalisation clé

Nous veillons à préserver la santé publique en surveillant nos sources d'eau. Avec nos partenaires, nous cherchons à mettre au point une nouvelle analyse à l'aide d'une nouvelle technologie de pointe pour détecter les adénovirus dans l'eau de source et l'eau traitée.

La science et l'eau vont main dans la main. Le gouvernement McGuinty est constamment au premier plan pour examiner l'effet des virus et des bactéries sur notre environnement afin d'aider à maintenir la salubrité et la pureté de nos réserves d'eau.

Nos scientifiques se sont engagés à maintenir la salubrité de l'eau en Ontario en restant au courant des nouveaux enjeux, en surveillant les questions sanitaires actuelles et en étudiant à fond les nouvelles technologies.

Adénovirus dans l'eau de source

On peut trouver les adénovirus dans l'eau de source, et ils peuvent causer des maladies comme la diarrhée, le rhume et les infections oculaires. La désinfection au chlore tue facilement les adénovirus, et c'est la manière dont la plupart des gros réseaux d'eau municipaux nettoient leur eau. Cependant, un grand nombre de petits réseaux d'eau potable non municipaux désinfectent leur eau potable en ayant recours à d'autres méthodes, comme le rayonnement ultraviolet. Les adénovirus sont résistants au rayonnement ultraviolet.

Pour aider ces petits réseaux à détecter la présence ou non d'adénovirus dans l'eau, nous collaborons actuellement avec l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé à la mise au point d'une analyse, la première en son genre, qui utiliserait une technologie de pointe pour détecter les adénovirus dans l'eau de source. Nous serons alors en mesure de localiser les petits réseaux d'eau potable qui exigent un traitement supplémentaire pour éliminer les adénovirus.

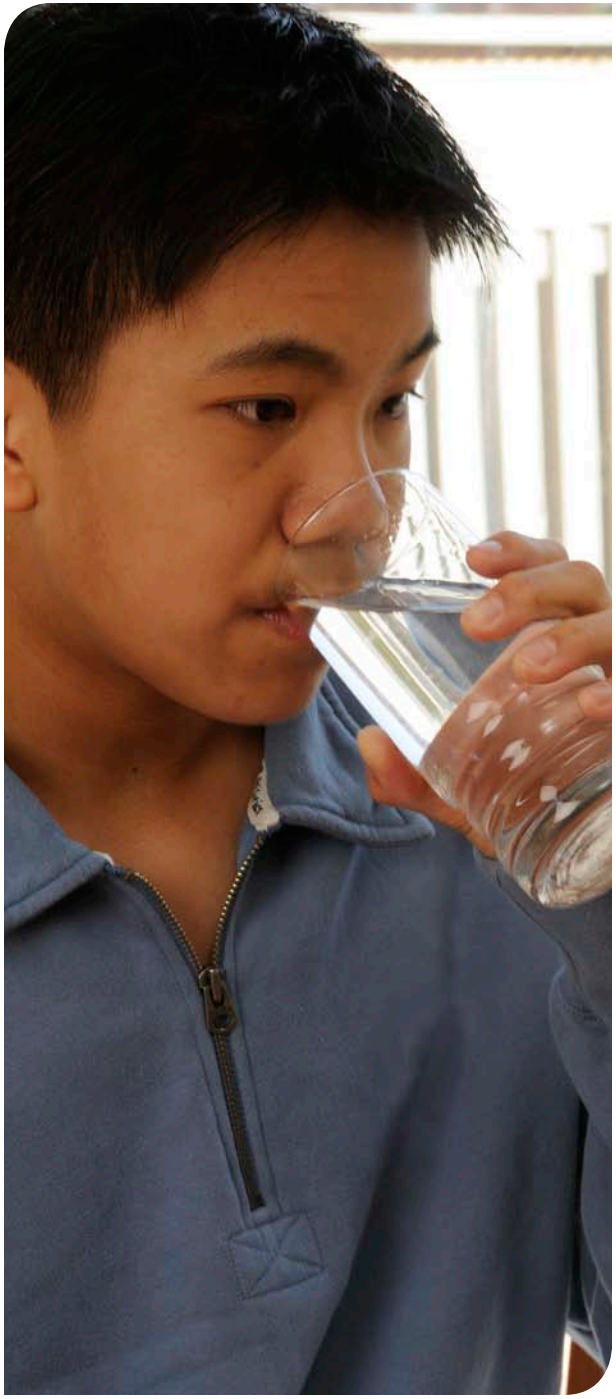

Une nouvelle génération de technologie des membranes

Une autre importante innovation est la technologie des membranes qui nous offre des solutions nouvelles et rentables. Le gouvernement McGuinty investit dans cette technologie en entreprenant de la recherche sur différents types de membranes.

La technologie des membranes examine comment de nouveaux types de méthodes de filtration peuvent donner de remarquables résultats en production d'eau saine. Nos scientifiques ont conjugué leurs efforts à ceux de l'Université d'Ottawa et de l'Université nationale de Singapour pour mettre au point des membranes spéciales pouvant être utilisées pour le traitement de l'eau et des eaux usées. Les premiers résultats indiquent qu'elles fonctionnent comme d'excellents filtres et sont une bonne solution de substitution pour extraire les composés organiques volatils de l'eau et des eaux usées.

Les résultats définitifs de cette recherche devraient aider à préparer la voie à des méthodes de traitement innovatrices à l'avenir.

Toxines algales—surveillance attentive des algues bleues dans les lacs et les rivières

Les algues bleues peuvent se transformer en « fleurs d'eau » dans les lacs et les rivières en été et au début de l'automne. Les fleurs d'eau contiennent parfois un type de bactéries pouvant produire des toxines dangereuses pour les êtres humains, les animaux domestiques et le bétail. En Ontario, les microcystines sont les toxines les plus courantes que contiennent ces algues. Pour protéger le public, nous surveillons et analysons les fleurs d'eau pour voir si elles contiennent des toxines.

En 2010, aucune trace de microcystines n'a été décelée dans les échantillons d'eau potable. Nous avons utilisé une technique de dépistage pour examiner à la fois l'eau de source non traitée et l'eau potable. Les résultats ont indiqué généralement de faibles niveaux de microcystines dans les échantillons d'eau non traités prélevés dans les lacs que nous avions surveillés. Cela correspond aux résultats passés et aide à confirmer que notre eau potable est salubre et que la technologie du traitement de l'eau potable que nous utilisons fonctionne.

Mon ministère collabore avec Santé Canada pour évaluer l'efficacité des tests accélérés et déceler la présence de microcystines dans les fleurs d'eau. Ces tests seraient un outil supplémentaire qui permettrait aux exploitants de réseaux d'eau potable d'identifier et d'évaluer les menaces potentielles et ils pourraient être effectués sur le champ.

Gestion de l'eau dans tout l'Ontario

Développer des technologies de l'eau, conserver les ressources en eau

L'eau saine est essentielle à notre bien-être. La *Loi sur le développement des technologies de l'eau et de la conservation de l'eau* tire parti du savoir-faire de l'Ontario en services de protection de l'eau et en technologies de l'eau. Cette loi vise à faire de l'Ontario le chef de file en eau saine en Amérique du Nord.

Renforcer le leadership de l'Ontario dans l'industrie de l'eau

Le Projet de développement accéléré des technologies de l'eau (TechnEAU Plus) a été créé aux termes de la *Loi sur le développement des technologies de l'eau*. TechnEAU Plus jouera un rôle de pôle technologique en rassemblant des représentants de l'industrie, du milieu universitaire et du gouvernement dans le but de développer et de promouvoir le secteur de l'eau en Ontario. Le projet aidera

Réalisation clé

La Loi sur le développement des technologies de l'eau et la conservation de l'eau, loi innovatrice, a été adoptée par l'Assemblée législative de l'Ontario en novembre 2010. Elle jette les bases pour un avenir solide en matière de protection de l'eau et d'innovation dans ce secteur en Ontario.

« Loi visionnaire—avant-gardiste dans son soutien au développement des technologies et exhaustive dans son approche à l'égard de la conservation. »

— *Water's Next*, janvier/février 2011 Eau Canada.

Développer nos technologies de l'eau

« En nous fondant sur notre expérience de mise au point d'innovations pour une industrie en évolution et en adoptant des pratiques de conservation plus fortes, nous permettrons à toutes les Ontariennes et tous les Ontariens de bénéficier de la croissance économique tout en leur offrant les outils nécessaires pour réduire de façon importante notre empreinte aquatique générale. »— David Henderson, directeur général, XPV Capital Corporation.

L'eau représente une grosse industrie. Le *Conference Board of Canada* estime qu'en 2008, le marché mondial de l'eau et des eaux usées s'élevait à plus de 400 milliards de dollars et augmentait régulièrement. En raison de son expertise et de son expérience, l'Ontario est un chef de file naturel dans le monde de la gestion de l'eau et le rapport **The Water Opportunity for Ontario** (en anglais seulement) a présenté les recommandations qui ont été intégrées dans la *Loi sur le développement des technologies de l'eau et la conservation de l'eau*.

Le rapport, mis au point par l'organisme *Ontario Centre for Environmental Technology Advancement* et XPV Capital Corporation, laisse entendre que d'ici 2015, l'Ontario pourra être reconnu comme un centre mondial pour l'excellence de l'eau et un fournisseur de renommée internationale de technologies, de services et de savoir-faire sur le plan des solutions innovatrices et durables dans le secteur de l'eau. L'Ontario peut mettre en place dans ce secteur des solutions pour répondre aux besoins nationaux et développer des exportations lucratives vers les marchés mondiaux. Pour recevoir une copie du rapport, se reporter à **https://bloom.box.net/shared/static/g5uleo181bb2yp1lsys5.pdf** (en anglais seulement).

également les investisseurs internationaux et les clients potentiels à trouver des services et de l'expertise en Ontario. Ce sont des étapes qui pourraient créer un plus grand nombre d'emplois dans le marché mondial en expansion de la technologie et des services liés à l'eau saine et soutenir le développement des entreprises dans la province. Pour de plus amples renseignements, consulter **www.mri.gov.on.ca/french/programs/Water.asp**.

La *Loi sur le développement des technologies de l'eau* est également fortement axée sur la conservation. Elle prévoit la mise en œuvre d'un certain nombre d'approches innovatrices pour encourager les Ontariennes et Ontariens à utiliser l'eau plus efficacement et à en assurer la protection. Ces approches consistent à adopter des normes d'efficience relatives à l'eau pour les produits de consommation, à établir des objectifs pour l'utilisation de l'eau et à exiger une information standardisée au sujet de la consommation d'eau. La loi renforcera également la planification durable de l'eau à l'échelle municipale en aidant les exploitants locaux à identifier et prévoir leurs besoins d'infrastructure à long terme. Vous pouvez prendre connaissance de la loi sur le site **www.e-laws.gov.on.ca/html/statutes/french/elaws_statutes_10w19_f.htm**.

Vous pouvez y changer quelque chose

Repensez la manière dont vous consommez l'eau—c'est une ressource précieuse.

- Seulement un pour cent de l'eau des Grands Lacs est réapprovisionné chaque année.
- Installez des toilettes et des pommes de douche à débit d'eau restreint.
- Remplissez complètement le lave-vaisselle avant de le mettre en route.

Tracer la voie à la salubrité de l'eau

C'est la cinquième année que nous présentons un rapport sur l'eau potable et les activités relatives à l'eau en Ontario, et nous avons enregistré d'importants changements dans le secteur de l'eau depuis le premier rapport du ministre en 2007.

Améliorer la protection de nos sources d'eau

Nous avons commencé par signaler que la Loi sur l'eau saine avait été adoptée et qu'un cadre pour la protection des sources d'eau potable et la planification de la protection des sources avait été établi.

Nous avons maintenant un système selon lequel les 19 comités locaux de protection des sources sont opérationnels et ont soumis avec succès leurs 38 rapports sur l'évaluation des risques. Ils sont maintenant sur le point de terminer leurs plans de protection définitifs.

Fournir de l'eau potable salubre et saine

Nous avons commencé par signaler que la Loi sur la salubrité de l'eau potable fonctionnait et que nous aidions à assurer la distribution d'eau potable salubre aux collectivités en élaborant des programmes efficaces et des stratégies innovatrices pour améliorer ce secteur.

Nous procédons à la mise en place de notre programme de délivrance de permis municipaux pour les réseaux d'eau potable, en ne cessant d'améliorer l'exploitation de ces réseaux à haute performance, et en soutenant efficacement les propriétaires et exploitants des réseaux municipaux. Nos programmes sont reconnus comme étant de classe mondiale.

Devenir un centre principal de l'eau saine en Amérique du Nord

Nous avons commencé par signaler que nous nous étions engagés à fournir une eau potable salubre aux Ontariennes et Ontariens et que nous étions disposés à développer de nouvelles technologies.

Le gouvernement McGuinty a déposé la *Loi sur le développement des technologies de l'eau et la conservation de l'eau*, qui a été adoptée par l'Assemblée législative de l'Ontario, pour veiller à ce que les outils et le soutien soient en place pour que les sociétés ontariennes puissent développer de nouvelles technologies et services pour la conservation et le traitement de l'eau.

Tenir compte du changement climatique dans notre planification

Nous avons commencé par signaler que nous examinions les répercussions du changement climatique sur l'eau potable en Ontario aux termes de l'Accord Canada-Ontario concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs.

Nous avons maintenant une Stratégie d'adaptation et un plan d'action pour faire face au changement climatique et celui-ci jette de solides bases pour s'attaquer aux répercussions du changement climatique sur l'eau en Ontario.

Protéger et restaurer les écosystèmes de l'eau en Ontario

Nous avons commencé par signaler que nous examinions les moyens de protéger les principales ressources en eau en Ontario.

Nous avons mis en place le Plan de protection du lac Simcoe, qui sert de modèle pour la protection de l'eau et la réduction du phosphore.

Renouveler notre accord des Grands Lacs

L'Ontario et le Canada collaborent pour protéger la qualité de l'eau des Grands Lacs grâce à l'Accord Canada-Ontario de 2007 concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs. L'Ontario et le Canada ont convenu de prolonger la durée de cet accord pour la seconde fois jusqu'au 24 juin 2012. Cela aide également le Canada à satisfaire à ses engagements en vertu de l'*Accord Canada–États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs*.

Prendre des mesures concernant le changement climatique

Il ne fait aucun doute que le changement climatique à l'échelle mondiale aura des répercussions sur l'eau de source en Ontario. Le gouvernement McGuinty se penche sur les questions relatives au changement climatique et aux divers moyens qui permettront à l'Ontario de s'adapter.

Réalisation clé

L'Initiative de collaboration pour l'adaptation régionale en Ontario est une initiative lancée par la province, le gouvernement fédéral et autres partenaires pour aider les collectivités de l'Ontario à se préparer et à réagir au changement climatique.

Il est essentiel que le gouvernement commence, à tous les niveaux, à tenir compte des considérations du changement climatique dans ses décisions tout en cherchant à en atténuer les répercussions.

Prendre des mesures dans un milieu en évolution

Avec la publication en avril 2011 de *Faire face au changement climatique : Stratégie d'adaptation et plan d'action de l'Ontario 2011-2014*, nous établissons un plan d'action qui aidera l'Ontario à s'adapter au changement climatique. Voici les mesures que l'Ontario a décidé de prendre pour s'assurer que la province est bien préparée pour relever les défis que le changement climatique entraînera et est en position de saisir les occasions qu'entraînera ce phénomène. Vous pouvez lire le rapport sur le site **www.ene.gov.on.ca/environment/fr/resources/STDPROD_081667.html**.

En janvier 2011, notre gouvernement a annoncé le lancement de l'**Initiative de collaboration pour l'adaptation régionale en Ontario**, série de projets sur trois ans qui aidera les collectivités à s'attaquer aux répercussions du changement climatique. L'un des objectifs consiste à aider les municipalités à tenir compte des considérations du changement climatique dans la prise de décisions en matière de gestion des ressources en eau. Cette initiative de collaboration aidera à intégrer les considérations de changement climatique aux aspects clés de la gestion des ressources en eau, notamment : la protection de l'eau de source, l'intervention concernant l'abaissement du niveau des eaux, les inondations ou la sécheresse, et la gestion des eaux pluviales. Les solutions seront partagées pour veiller à ce que les collectivités soient mieux préparées pour faire face aux défis de la gestion des ressources en eau en période de changement climatique.

Réduire les substances toxiques

La Stratégie de réduction des substances toxiques place l'Ontario à l'avant-garde du « mouvement écologique »

Le gouvernement McGuinty cherche avant tout à soutenir des collectivités plus saines et à réduire les substances toxiques qui entrent dans notre eau, notre air et nos sols. La *Loi sur la réduction des toxiques*, adoptée par l'Assemblée législative de l'Ontario, est la pierre angulaire de la Stratégie de réduction des substances toxiques en Ontario. Elle est une approche innovatrice visant à réduire ou éliminer l'emploi et la création de substances toxiques dans le processus de fabrication et elle complète l'approche traditionnelle du traitement des déchets par la gestion des substances toxiques libérées dans l'environnement. Les établissements sont tenus de préparer des plans de réduction des substances toxiques après avoir étudié les moyens de réduire ces substances. La loi prévoit de la souplesse dans les plans, reconnaissant que l'utilisation de certaines substances prescrites peut être parfois essentielle et utile. Nous travaillons avec les établissements alors qu'ils donnent des comptes rendus et des rapports sur les substances toxiques et préparent des plans de réduction.

Notre gouvernement a également investi dans *GreenCentre Canada*, un consortium de technologies vertes situé à l'Université Queen's, qui fait connaître les découvertes en chimie verte réalisées dans les universités ontariennes aux sociétés pour que celles-ci puissent trouver des solutions de substitution aux substances chimiques toxiques et en accélérer la commercialisation.

Les pesticides à des fins esthétiques sont interdits en Ontario depuis avril 2009. Selon les premières études, en un an seulement, les cours d'eau urbains de l'Ontario reflètent une réduction de 80 % de l'usage de trois pesticides à des fins esthétiques utilisés couramment dans les produits d'entretien des pelouses.

La *Loi sur la réduction des toxiques* pourrait améliorer les pratiques et les profits des entreprises en Ontario tout en protégeant la santé humaine et l'environnement de nouvelles manières, notamment par la création de nouveaux emplois, les innovations dans la prévention de la pollution et d'autres économies comme une réduction importante des déchets dangereux. »

— Réponse de l'Association canadienne du droit de l'environnement donnée le 31 janvier 2011 à la Charte des droits environnementaux, numéro d'enregistrement 011-1191 – Modifications au Règl. de l'Ont. 455/09.

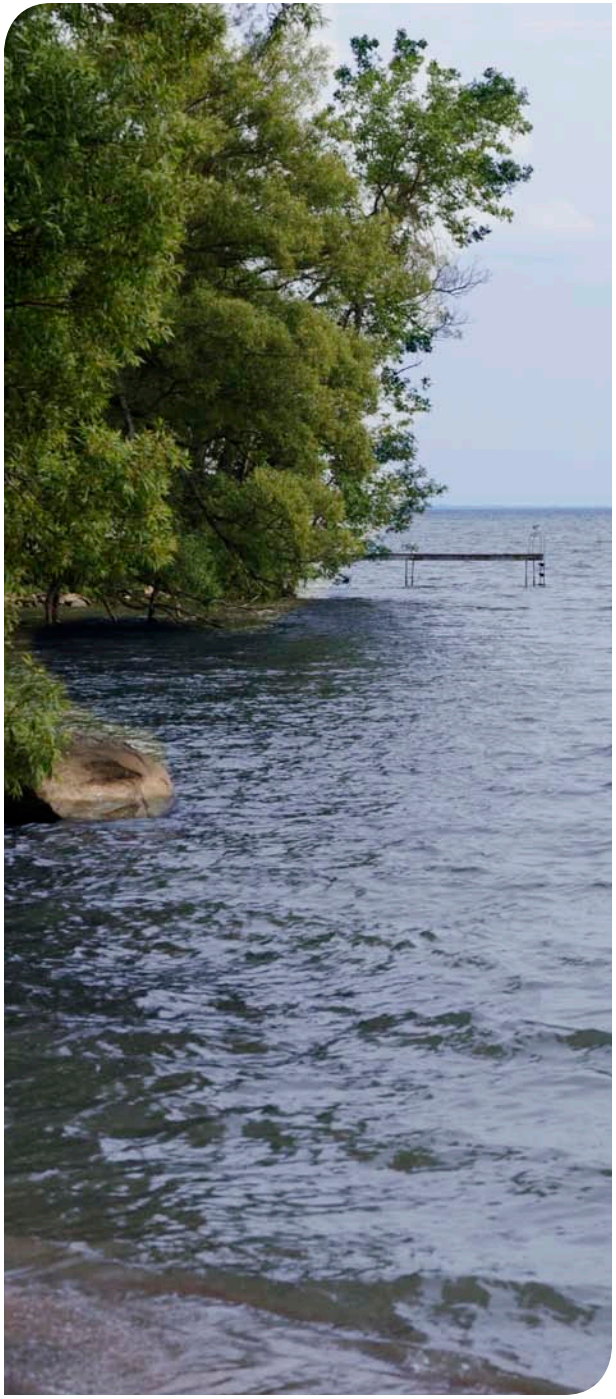

Protéger le lac Simcoe

Un important bassin hydrologique retrouve un second souffle

J'ai publié mon premier rapport de ministre sur le lac Simcoe en janvier 2011. Celui-ci présente toutes les mesures que nous avons prises pour restaurer la santé du lac et ses populations de poissons. Je suis heureux de faire savoir que nous avons tenu tous les engagements pris pour la première année de mise en œuvre du Plan de protection du lac Simcoe et nous réalisons des progrès pour atteindre les cibles de la deuxième année.

Le lac Simcoe est un exemple de la manière dont le ministère peut collaborer avec les collectivités et atteindre de remarquables résultats. Notre objectif est de réduire les concentrations en phosphore de près de 40 % et de restaurer les populations de poissons d'eau froide.

Nous avons collaboré avec les agriculteurs et le secteur agricole, ainsi qu'avec les

Nous sommes sur la bonne voie pour que 85 % des politiques du Plan de protection du lac Simcoe soient mises en œuvre d'ici la fin de l'été 2011. Notre Stratégie de réduction du phosphore a pour but de réduire les concentrations de phosphore de 72 à 44 tonnes par an.

Je suis très fier du travail que nous avons accompli dans le bassin hydrologique du lac Simcoe et de la manière dont toutes les parties intéressées à sa restauration ont collaboré pour atteindre des résultats tangibles.

Vous pouvez y changer quelque chose

Économisez l'eau—il est facile de conserver l'eau. Les Ontariens consomment en moyenne 260 litres d'eau par jour—au Royaume-Uni, la consommation moyenne d'eau est seulement de 150 litres.

- Réparez les robinets qui fuient.
- Ne faites votre lessive que lorsque la machine à laver est pleine.
- Fermez le robinet lorsque vous vous brossez les dents.

résidents locaux, pour que chacun puisse jouer un rôle dans la protection de ce bassin hydrologique unique et précieux. Pour de plus amples renseignements, consulter **www.ene.gov.on.ca/environment/fr/resources/STDPROD_081601.html**.

Améliorer l'infrastructure de l'eau

Une eau salubre, saine et fiable pour les régions rurales et le Nord de l'Ontario

Notre gouvernement aide les familles des petites collectivités rurales et du Nord de l'Ontario à bénéficier d'une eau saine, salubre et fiable et à un prix abordable, ainsi que de services d'eaux usées en injectant 50 millions de dollars dans la troisième phase du Programme ontarien d'aide aux petits réseaux de distribution d'eau, prévu par le ministère de l'Infrastructure.

Le programme encourage les petites municipalités à améliorer la conservation de l'eau et l'efficacité de leurs réseaux de distribution d'eau et de traitement des eaux usées, grâce à des projets comme la réparation des conduites qui fuient, l'installation de compteurs d'eau et la promotion d'une plus grande collaboration entre les petites collectivités.

Mot de clôture

L'eau est un élément essentiel d'une collectivité saine et peut aussi jouer un rôle important dans la vitalité économique de notre province. En restant à l'avant-garde des découvertes scientifiques, en collaborant avec nos nombreux partenaires à l'échelle locale, nous restons déterminés à protéger la qualité de notre eau potable grâce à des initiatives et des partenariats innovateurs et progressistes. Je demande instamment à toutes celles et à tous ceux qui comptent sur l'eau propre au quotidien de faire leur part pour sauvegarder cette précieuse ressource.

This publication is also available in English.
© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2011
ISSN 1920-6704 (Imprimé)
PIBS 8395f

Pour de plus amples renseignements :
www.ontario.ca/eaupotable

Ontario